

Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

- ▶ Public : professeurs titulaires des lycées et collèges publics (agrégés, certifiés, PLP) et privés
- ▶ Des options différentes selon les types de besoins des élèves :
 - A : élèves sourds et malentendants.
 - B : élèves aveugles et malvoyants.
 - C : élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant.
 - D : élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives.
 - F : élèves des EGPA (SEGPA, EREA, Centre fermés, centres pénitentiaires...).

En 2014-2015, la formation proposée en Nouvelle-Calédonie concernera les options F ou D, en fonction du nombre respectif de candidatures pour l'option.

- ▶ Recrutement : académique dans le cadre d'un schéma prévisionnel des formations établi en fonction de l'analyse des besoins de scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers. Les candidats seront sélectionnés par une commission présidée par le vice-recteur (ou son représentant) et composée d'une IEN ASH 2nd degré, d'un IA-IPR ou IEN ET, d'un formateur spécialisé, d'un directeur d'établissement spécialisé et d'un enseignant spécialisé de l'option concernée.
- ▶ Lieux de formation : Nouméa
- ▶ Durée : 150 heures, réparties sur deux années
 - Organisation : elle est structurée en modules de 25 à 50 heures, définis par options et répartis en trois grandes unités de formation.
 - Pour la session 2014-2015, la formation se répartira en trois semaines de stage la première année (75 heures), trois semaines de stage la deuxième année (75 heures). Chaque année comprendra un premier module de formation (25 heures, une semaine), puis un module de 50 heures (deux semaines contiguës dont une pendant les vacances scolaires).
 - Au total, 50 heures de formation sur les 150 heures se dérouleront pendant les vacances scolaires (soit un tiers du temps de formation).

Dates prévisionnelles des stages pour l'année 2014 :
Semaine 14 (du 31 mars au 4 avril)
Semaine 34 et semaine 35 (du 18 au 29 août)

- ▶ Une session d'examen sera organisée au mois de juillet de la deuxième année de formation.
- ▶ La formation se compose de trois unités de formation :
 - UF1 (100 heures) : pratiques pédagogiques différenciées et adaptées aux besoins particuliers des élèves.
 - UF2 : pratiques professionnelles au sein d'une équipe pluricatégorielle.
 - UF3 : pratiques professionnelles prenant en compte les données de l'environnement familial, scolaire et social.
- ▶ Conception des modules : la relation discipline/option concerne au minimum un quart du temps de l'UF1 ; les dimensions transdisciplinaire et transoptionnelle sont également prises en compte.
- ▶ Un mémoire professionnel : la rédaction et la soutenance du mémoire professionnel (30 pages maximum) témoignent d'une réflexion fondée sur des références théoriques et en prise sur une situation de scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à l'option choisie.
- ▶ Les plans de formation : ils sont élaborés par l'IUFM, en collaboration avec l'IFM et sont habilités par le vice-recteur, directeur général des enseignements.
- ▶ L'examen : il comporte deux épreuves consécutives :
 - une séquence d'enseignement d'une durée de 55 minutes dans une classe accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers correspondant à l'option, suivie d'un entretien.
 - une épreuve orale de soutenance du mémoire professionnel d'une durée de 30 minutes, dont 10 pour la présentation.
- ▶ Les textes de référence :
 - BOEN spécial n° 4 du 26 février 2004, le cadre de référence pour les contenus de la formation préparatoire au 2CA-SH a été publié dans la circulaire n° 2004-103 du 24.06.04, BO n° 26 du 01.07.04.
 - Décret n° 2005-1299 du 19 octobre 2005 modifiant le décret n°2004-13 du 5 janvier 2004 (dispositions applicables en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna, en Nouvelle Calédonie et à Mayotte.